

Commission de la recherche
Séance du 24 avril 2017

Délibération n°1
Portant approbation du procès-verbal du 31 janvier 2017

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

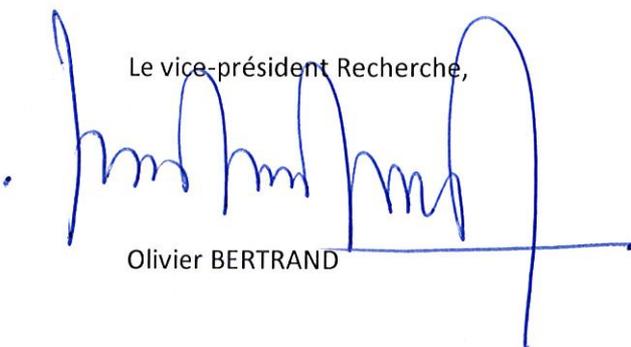
Vote

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 13
Membres absents et non représentés : 10

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Non participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017.

Le vice-président Recherche,



Olivier BERTRAND

Transmis au rectorat le : 02 septembre 2017
Notifié le : 15 septembre 2017